Parc national des Ecrins

Conseil d'administration du 10 juillet 2019

Résolution n° 2019 -13- CA

Soutien au projet de motion présentée par les représentants des personnels des parcs nationaux

Le Conseil d'administration,

Considérant la proposition d'une motion commune aux Parcs nationaux émise par les représentants des personnels dans les conseils d'administration des parcs existants et du futur Parc national de Forêts en Champagne Bourgogne ;

Considérant les suppressions de postes permanents ayant déjà affecté l'établissement public du Parc national des Écrins et constatant les conséquences de ces suppressions sur la mise en œuvre des missions de l'établissement et celle des orientations et objectifs de la charte du parc,

Rappelant la nécessité absolue de disposer d'agents de l'établissement implantés sur les communes du parc et en particulier les plus petites en situation de bouts de vallée afin de maintenir un dialogue permanent avec les acteurs locaux,

Après avoir entendu le représentant du personnel,

- soutient l'idée générale exprimée par les représentants des personnels, et communique au ministère leur message, annexé à la présente délibération

- prend position sur le fait qu'il sera amené à décider de suspendre ou annuler l'exercice de certaines missions de l'établissement en cas de suppression supplémentaire de postes permanents.

Le président du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr